

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 novembre 2016**

OBJET

**18 – VALIDATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA  
CONVENTION TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA  
CROISSANCE VERTE**

N° 2016-11-18

NOMENCLATURE : 1/3/1

L'an deux mille seize, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix novembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous  
la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Yvon LERAT, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 5

Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Lionel BROSSAULT  
Michel RINCE donne pouvoir à Catherine HENRY  
Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL  
Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX  
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice.....29  
présents.....24  
ayant un pouvoir...5  
votants.....29

**Délibération**

Rapporteur : Catherine CADOU

Le programme des « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique, et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a présenté un projet qui a été approuvé par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20161121-2016-11-21-DE18-  
DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Le projet comporte les actions suivantes :

- 1 - Aménagement de liaisons douces à dimension intercommunale notamment celle de Treillières Grandchamp de 3,5 Km
- 2 - Conception et mise en œuvre d'un réseau intercommunal de bornes de recharge pour véhicules électriques
- 3 - Mobilité sobre, électrique et renouvelable des services intercommunaux
- 4 - Restauration d'une continuité écologique sur le cours d'eau du Gesvres à Treillières (effacement de barrage et restauration du cours d'eau)
- 5 - Restauration de cours d'eau et mise en valeur de la porte des sources à Vigneux-de-Bretagne
- 6/7 - Rénovation énergétique de bâtiments communaux (mairie de Petit-Mars ; espace Malraux Saint-Mars du Désert)

La commune de Treillières est concernée par l'action n°4 - Restauration d'une continuité écologique sur le cours d'eau du Gesvres (effacement de barrage et restauration du cours d'eau). Le plan de financement pour cette action s'établit comme suit :

	Montant total	Fond de transition énergétique		Commune de Treillières	
Action 4 Continuité écologique - effacement barrage	180 000 €	70%	126 000 €	30%	54 000 €

Ce projet consiste d'une part à réaliser une étude de faisabilité d'aménagement sur le cours d'eau du Gesvres, réservoir de biodiversité, permettant de conjuguer à la fois la restauration de la continuité écologique pour toutes les espèces présentes et l'approche paysagère du site.

D'autre part, les travaux concerneront l'effacement du barrage impliquant l'abaissement de la ligne d'eau. Cela imposera un reprofilage de berge en pentes douces et le resserrement des écoulements dans le lit mineur. Cet aménagement rétablira donc la continuité écologique piscicole et sédimentaire en reconnectant entre l'amont et l'aval de l'ouvrage environ 20 km de cours d'eau libre. Il permettra aussi la renaturation de plus de 600 ml de cours d'eau en « eau vive ».

La convention précisant les engagements des collectivités, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier doit être cosignée par l'ensemble des partenaires de ce plan d'actions.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :**

- **D'APPROUVER la convention particulière d'appui financier du T.E.P.C.V. telle qu'annexée à la présente délibération ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer la présente convention.**

Pour extrait conforme,

Le 21 novembre 2016,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20161121-2016-11-21-DE18-  
DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016